



COMMUNE DE ROQUEBRUN

BULLETIN MUNICIPAL N°20



**Francine Marty et
Le Conseil Municipal**

**seront heureux de vous présenter
leurs vœux
pour la nouvelle année,**

**à l'occasion de l'apéritif d'honneur
qu'ils offriront dans la
Salle des Fêtes de la Mairie**

**Vendredi 25 Janvier 2013
à 18 h 30**



Des conflits dans votre vie privée ou professionnelle ?
Agissez avant de les voir s'instaurer et dégénérer !

Une solution : la Médiation



«Un bon arrangement, équitable grâce à la Médiation, vaut mieux qu'un mauvais procès»

Permanence de la Médiatrice Mme Y. LIGNON

Membre de l'ANM (Association Nationale des Médiateurs) 62, rue Tiquetonne, 75002 PARIS
Diplômée de l'université Paul Valéry à Béziers

Mairie d'Olonzac le 1^{er} et 2^{ème} mercredi du mois de 9h à 13h.
Mairie de St PONS chaque jeudi de 9h30 à 15h.

Courriel : yvelign.mediation@gmail.com
Mobile : 06 62 34 76 57

La Médiation peut amener à dégager un accord
au cœur même du désaccord



Le code de déontologie des Médiateurs garantit le respect de la confidentialité des échanges.



attention !

Le froid est de retour et nous avons pu constater des dépôts de cendres tièdes (voire chaudes !) dans les bacs à ordures ménagères. Il est demandé à la population de veiller à laisser refroidir ces cendres et :

- soit les répandre dans les jardins (elles complètent l'amendement de la terre et sont un bon répulsif pour les limaces et escargots)
- Soit veiller à ce qu'elles soient réellement froides avant de les mettre en sac et de les emmener en déchèterie.

En 2012, sur le territoire de la communauté de communes, plusieurs incendies ont détériorés les bacs OM et bornes de collecte sélective (heureusement sans faire de dégâts humains), dégâts qui auront eu un coût global de plus de 8000 €, qui vient ensuite se répercuter sur la redevance ordures ménagères de chacun.



Nous rappelons donc qu'il est interdit de :

- Déposer des cendres, chaudes ou tièdes, dans les bacs gris
- Déposer des sacs poubelles en dehors des bacs gris
- Déposer des cartons ou autres encombrants ailleurs qu'en déchetterie
- Jeter tous types de déchets aux abords des chemins

les infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) sont sanctionnées au titre de l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et de l'article 131-13 du code pénal et sont passibles d'une amende de 450 € (contravention de 3^e classe)



Le 8 décembre dernier, le repas des anciens a réuni 70 convives !

ROQUEBRUN 22^{ème} Fête du Mimosa

Dimanche 10 février 2013

9 h - FOIRE Artisanale, produits du terroir et divers
(toute la journée)

9h30 - MESSE avec bénédiction du mimosa

10h30 - Animation pour enfants
- Animation Musicale avec la Peña du Languedoc
- Initiation trottinette tout terrain par Deval' trot (06 06 71 25 85)

12 h - Restauration sur place (pour tous les budgets)
Restaurants-traiteur place de la Mairie- Stand des Organisateurs (place de la rôtissoire) Sandwiches, saucisse et merguez grillées + Patates avec accompagnement + boissons chaudes ou fraîches etc.)

14h30 - CORSO thème « Les héros des bandes dessinées »

7 chars + La Fontaine du Vin (à boire avec modération) + la Buffatière

8 Groupes musicaux : Bandes, Peñas, fanfars + Majors Girls de Montpellier

Navettes gratuites parkings/village A.R avec des minicars

- Fête Foraine -

Ouverture du Jardin Méditerranéen et de la Cave les vins de Roquebrun

Vente de Mimosa au profit de l'association organisatrice. Tombola

Organisation : Les Amis des Moulins tél : 0467895661- 0650367074-

Mail : lesamisdesmoulins@free.fr



Téléphones portables, cartouches d'imprimantes et radiographies contre le cancer

Grande collecte

au profit de la Ligue contre le cancer



Cette collecte s'inscrit dans une démarche qui poursuit trois objectifs :

- **Ecologique**

Eviter le gaspillage, en extrayant de chaque produit les éléments valorisables, et protéger l'environnement par la destruction des déchets (selon des procédés conformes aux exigences européennes en vigueur)

- **Solidaire**

Créer des emplois pour des personnes handicapées qui assurent le recyclage

- **Economique**

Collecter des ressources afin de poursuivre la recherche dans la lutte contre le cancer et l'aide aux malades.

**Donner vos téléphones portables, vos cartouches
d'imprimantes, vos radiographies, c'est :
faire un don à la Ligue contre le cancer,
sans déboursier un centime (1). Merci beaucoup !**

(1) UN téléphone = 1,40€ net pour la Ligue contre le cancer (carnité de l'Hérault)
UNEILLE téléphones = UN emploi adapté (pendant un mois)

04 67 61 31 31 mobiligue34@gmail.com

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 17 janvier 2013 au 16 février 2013. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.

Les résultats du recensement éclairent les décisions publique en matière d'équipements collectifs (écoles, hopitaux...) C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Merci pour votre participation !

L'Association Patrimoine et Mémoire de Nostré Païs organise un concours de logos portant sur le patrimoine communal. Le lauréat se verra offrir deux repas pour la fête de la Saint André et recevra le prochain livre de photos du patrimoine, actuellement en cours de préparation.

Pour accéder à ce concours :

- Dessinez un logo représentant un joli coin de notre patrimoine, associé au nom de notre association.
- Notez votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone au dos du dessin,
- Mettez le tout dans dans une enveloppe que vous adresserez au siège de l'association à l'adresse suivante : **Association Patrimoine et Mémoire de Nostré Païs - Mairie de Roquebrun, 34460 Roquebrun.**

- Participation gratuite.

Date limite d'envoi : le 30 mars 2013.

Désignation du logo gagnant le 5 avril lors de notre assemblée Générale annuelle.

ARRETE PREFECTORAL

ARRETE MODIFICATIF N° DDTM34-2012-12-02782 relatif aux dates de clôture et modalités d'exercice de la chasse à tir pour la campagne 2012-2013 concernant l'espace sanglier .

Pour la commune de Roquebrun la date de clôture est fixée au 24 février 2013 au soir.

ETAT CIVIL

DECES

MARIAGES

NAISSANCE